



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 1^{er} juin 2020, à 19h30, à la salle du conseil

Le conseil de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2020 par voie de vidéo conférence.

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette assemblée.

Sont présents à cette séance par vidéoconférence :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau	Siège # 4	M. Joël Jutras
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Assistent également à la séance, par voie de vidéo conférence Mme Emilie Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorier.

(2020-06-3040)

1. Autoriser la tenue de la séance par vidéoconférence

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

Attendu l'arrêté 483-2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de tenir la séance ordinaire par vidéoconférence;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéo conférence.

Attendu que cette séance sera enregistrée par audio et diffusée sur le site web de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue par vidéoconférence et que l'enregistrement audio soit diffusé sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2020-06-3041)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

Ordre du jour:

1. Autoriser la tenue de la séance par vidéoconférence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020
4. Dépôt du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

5. Avis de motion : Règlement 579-20 portant sur les chiens et animaux domestiques
6. Avis de motion : Règlement 580-20 amendant le règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur concernant l'ajout de la classe résidentielle H2 dans la zone H9 et la modification des zones résidentielles H11 et H12
7. U.M.Q. : Autorisation à joindre le regroupement de l'UMQ pour les assurances collectives
8. Covid 19 : Réouverture du bureau municipal
9. Infotech Inc. : Autoriser l'achat du module de paiement des fournisseurs au montant de 862,31 \$, taxes incluses
10. MRC de Drummond : Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 8 651 \$ au Fonds de la ruralité pour l'aménagement d'une piste cyclables sur la section gravellée du chemin du Sanctuaire

SECURITÉ PUBLIQUE

11. Demande du Club Radio Amateur Drummondville Inc pour autoriser la tenue de l'exercice de radiocommunication annuelle en Amérique du Nord au Parc du Sanctuaire
12. Axin : Autoriser l'achat de panneaux destinés à rappeler les normes de distanciation sociale pour les parcs municipaux au montant de 126,47 \$, taxes incluses

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13. Martin Paradis, arpenteur : Autoriser les travaux du lotissement du terrain du bureau municipal pour conclure le dossier d'exclusion à la CPTAQ

TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE

14. Autoriser l'embauche d'un étudiant au poste de préposé aux espaces verts et aide à la voirie
15. Autoriser l'achat d'un épandeur pour l'engrais, l'abrasif et l'abat-poussière au montant de 689,85 \$, taxes incluses
16. Ministère des transports : Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le Cadre du Programme RIRL pour la réalisation des travaux prévus au Plan d'intervention du réseau routier local

LOISIRS ET CULTURE

17. Parc Jean-Yves : Autoriser l'achat d'engrais pour un montant approximatif de 500 \$
18. Report de la deuxième édition du festival *Aux Goûts du Sanctuaire* à l'automne 2021
19. Rando-Québec : Autoriser l'adhésion à l'organisation au montant annuel de 229.95 \$, taxes incluses



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

20. Cantine Porc-Bonheur : Autoriser la location d'un espace près du Centre Sportif pour l'été 2020
21. Comité des loisirs de Saint-Bonaventure : Demande contribution financière pour la réalisation de feux d'artifices le 23 juin 2020, à l'occasion de la Fête Nationale
22. Autoriser l'appel d'offres public pour les travaux de construction du bâtiment au Parc du Sanctuaire
23. MADA : Nomination des membres du comité
24. Autoriser la fermeture du camp de jour pour l'été 2020
25. Embauche des jeunes pour le poste d'agent à la sensibilisation et entretien

COMPTES À PAYER

26. Adoption des comptes à payer

VARIA

27. Varia
28. Période de questions
29. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2020-06-3042)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3043)

4. Dépôt du rapport sur les faits saillants du rapport financier 2019

La mairesse, Mme Line Fréchette, présente les faits saillants du rapport financier 2019, et ce, en conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*. Le rapport sera disponible sur le site Web de la municipalité.

(2020-06-3044)

5. Avis de motion : Règlement numéro 579-20 portant sur les chiens et animaux domestiques

Avis de motion est par les présentes donné par M. Daniel Nadeau, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 579-20 portant sur les chiens et animaux domestiques* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 579-20 portant sur les chiens et animaux domestiques* est présenté. Le conseiller, M. Daniel Nadeau, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2020-06-3045)

6. Avis de motion : Règlement numéro 580-20 portant sur un amendement au règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur et concernant l'ajout de la classe résidentielle H2 dans la zone H9 et la modification des zones résidentielles H11 et H12



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Avis de motion est par les présentes donné par M. Jocelyn Brière, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 580-20 portant sur un amendement au règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur et concernant l'ajout de la classe résidentielle H2 dans la zone H9 et la modification des zones résidentielles H11 et H12* sera présenté pour adoption du premier projet.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 579-20 portant sur les chiens et animaux domestiques* est présenté. Le conseiller, M. Jocelyn Brière, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2020-06-3046)

7. U.M.Q. : Joindre le regroupement de l'UMQ pour les assurances collectives

Attendu que conformément à la Loi sur les cités et du Code municipal de la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham et en conformité avec la Solution UMQ, ce conseil souhaite autoriser la municipalité à joindre un regroupement d'achat de produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possibles;

Attendu que suite à un appel d'offres public, Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

Attendu qu'advenant que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ;

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau et résolu à l'unanimité des membres présents ce qui suit :

Que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que ce Conseil déclare d'abord qu'il n'a pas donné d'autre mandat à d'autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la Municipalité de Saint-Majorique souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'UMQ;

Qu'en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, ce Conseil autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaire inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc. Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière;

Que ce Conseil confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives, à compter du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement Estrie-Montérégie passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc., suivant l'appel d'offres public no UMQ 003-2019-2024;

Que l'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans;

Que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires inc.;

Que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham se joint.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3047)

8. Ouverture du bureau municipal

Attendu que la municipalité a fermé l'accès au bureau municipal en raison de la pandémie de Covid 19;

Attendu que la situation actuelle permet la réouverture du bureau municipal en appliquant les règles d'hygiène et de distanciation;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la réouverture du bureau municipal de la façon suivante :

- Sur rendez-vous seulement à compter du 2 juin 2020;
- Réception seulement à compter du 8 juin 2020.

Des règles de procédures destinées à protéger la santé des employés municipaux et des citoyens seront mises en place.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3048)

9. Infotech Inc. : Autoriser l'achat du module de paiement des fournisseurs

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser l'achat du module *Paiement des fournisseurs* auprès de l'entreprise Infotech, au montant de 862,31 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3049)

10. MRC de Drummond : Demande au Fonds de la ruralité pour l'aménagement d'une piste cyclables sur la section gravellée du chemin du Sanctuaire

Attendu que la municipalité souhaite améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes circulant sur le chemin du Sanctuaire;

Attendu que l'aménagement d'une piste cyclable sur une partie de la chaussée du chemin du Sanctuaire permettra aux citoyens d'accéder au circuit cyclable de Réseau Plein-Air de façon plus sécuritaire;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière, au montant de 8 650 \$ au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3050)

11. Demande du Club Radio Amateur Drummondville Inc pour autoriser la tenue de l'exercice de radiocommunication annuelle en Amérique du Nord au Parc du Sanctuaire



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Attendu que le Club de Radio amateur Drummond demande l'autorisation pour la tenue d'un exercice de radiocommunication annuelle au Parc du Sanctuaire;

Attendu que le Club de Radio Amateur Drummondville entend respecter les normes de distanciation sociale en vigueur en raison de la pandémie de Covid 19;

Attendu que l'activité ne nuira pas aux usagers du Parc du Sanctuaire;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser les membres du Club de Radio à tenir leur exercice au Parc du Sanctuaire, les 27 et 28 juin 2020. La municipalité n'effectuera aucune promotion pour cet exercice afin de ne pas encourager les rassemblements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3051)

12. Autoriser l'achat de panneaux destinés à promouvoir la distanciation sociale pour les parcs municipaux

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'achat de panneaux de rappel des normes de distanciation sociales pour les parcs de la municipalité auprès de l'entreprise Axin, au montant de 126,47 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3052)

13. Martin Paradis, arpenteur : Autoriser les travaux du lotissement du terrain du bureau municipal pour conclure le dossier d'exclusion à la CPTAQ

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser, la firme Martin Paradis, arpenteur à réaliser les travaux de description technique et de lotissement afin de répondre aux exigences de la CPTAQ et du règlement de lotissement pour un montant maximal de 1 500 \$, plus taxes, soit 500 \$ pour la réalisation de la description technique et 750 \$ plus les frais d'enregistrement pour le lotissement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3053)

14. Autoriser l'embauche d'un étudiant au poste de préposé aux espaces verts et aide à la voirie

Attendu que la municipalité a affiché le poste étudiant de préposé aux espaces verts;

Attendu que la municipalité a procédé à une entrevue téléphonique pour ce poste;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu de procéder à l'embauche de M. Charles Morin au poste de préposé aux espaces verts, à trente-cinq heures par semaine, au taux horaire et conditions selon la Politique administratif et salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3054)

15. Autoriser l'achat d'un épandeur pour l'engrais, l'abrasif et l'abat-poussière au montant de 730.09 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'achat d'un épandeur auprès de Hans Reusser, au montant de 730.09 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
(2020-06-3055)

16. Ministère des transports : Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le Cadre du Programme RIRL pour la réalisation des travaux prévus au Plan d'intervention du réseau routier local

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyée par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu et adopté que le conseil de Saint-Majorique-de-Grantham autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3056)

17. Parc Jean-Yves : Autoriser l'achat d'engrais pour un montant approximatif de 500 \$, plus taxes

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'achat et l'épandage d'engrais au parc Jean-Yves Joyal au montant approximatif de 500 \$, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3057)

18. Report de la deuxième édition du festival Aux Goûts du Sanctuaire à l'automne 2021

Attendu l'incertitude relative à la tenue des activités de tourisme en raison de l'actuelle pandémie;

Attendu le temps et les sommes d'argent considérables investi dans la tenue du festival Aux Goûts du Sanctuaire;

Attendu que le comité Tourisme recommande le report de l'évènement à l'automne 2021;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de reporter à l'automne 2021, la deuxième édition du festival Aux Goûts du Sanctuaire.

Il est également résolu d'autoriser le remboursement aux exposants ayant déjà réservé un emplacement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

(2020-06-3058)

19. Rando-Québec : Autoriser l'adhésion à l'organisation au montant annuel de 229.95 \$, taxes incluses

Attendu que la municipalité souhaite promouvoir les sentiers pédestres et de raquette au Parc du Sanctuaire;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'adhésion de la municipalité à l'organisme Rando-Québec au montant annuel de 229,95 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3059)

20. Cantine Porc-Bonheur : Autoriser la location d'un espace près du Centre Sportif pour l'été 2020

Autoriser la mairesse et la directrice générale à signer une entente pour l'installation d'une cantine mobile sur le lot 4 435 075 pour la période estivale;

Attendu que le propriétaire de la cantine demande à la municipalité l'autorisation d'installer une cantine mobile sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la municipalité a offert au propriétaire d'installer sa cantine mobile sur le terrain du centre sportif, en conformité avec le règlement de zonage numéro 382-05;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser la mairesse, Mme Line Fréchette, et la directrice générale, Mme Emilie Trottier, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ce contrat de location pour une durée d'un (1) an, au montant de 312,50 \$ par mois, pour la période estivale de 2020 et selon les conditions de l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3060)

21. Comité des loisirs de Saint-Bonaventure : Demande contribution financière pour la réalisation de feux d'artifices le 23 juin 2020, à l'occasion de la Fête Nationale

Attendu que la municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part du Comité des loisirs de Saint-Bonaventure pour la tenue de feux d'artifices à l'occasion de la Fête Nationale;

Attendu que la municipalité souhaite conserver les fonds destinés à la Fête Nationale pour offrir une activité familiale aux citoyens de Saint-Majorique lorsque les rassemblements seront autorisés;

Attendu que pour cette occasion, le comité des loisirs souhaite organiser un feu d'artifice;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de ne pas contribuer aux feux d'artifices organisés par le Comité des loisirs de Saint-Bonaventure afin de conserver les fonds pour un évènement de fin de confinement à Saint-Majorique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3061)

22. Autoriser l'appel d'offres public pour les travaux de construction du bâtiment au Parc du Sanctuaire

Attendu que la municipalité souhaite améliorer les infrastructures au Parc du Sanctuaire;



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Attendu que la municipalité a confié le mandat de réalisation des plans et devis destiné à l'appel d'offres à la firme Gauthier Faucher, architectes;

Attendu que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a octroyé une aide financière de 100 000 \$ pour la réalisation du projet;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser la publication de l'appel d'offres public sur le site SEAO.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3062)

23. MADA : Création du comité, nomination des membres du comité de pilotage MADA ainsi que d'un comité de suivi du plan d'action

Attendu que la MRC de Drummond a reçu une aide financière pour élaborer une démarche Municipalité amie des aînés (MADA) avec 16 municipalités de son territoire ;

Attendu que la MRC de Drummond a signé le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec, qui l'autorise à débiter la démarche en janvier 2020;

Attendu que la MRC de Drummond ainsi que chaque municipalité participante à la démarche se doit de former un comité de pilotage dont le mandat sera notamment d'élaborer la politique des aînés ainsi qu'un plan d'action MADA;

Attendu que ce même comité aura aussi le mandat de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre, une fois la certification MADA obtenue;

Attendu que deux sièges de ce comité doivent être réservés pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés par leurs engagements dans la communauté ;

Attendu la discussion des membres;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre et résolu d'autoriser la mise en place du comité de pilotage et de suivi de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham, composé de :

- Mme Jeanne-Mance Paul, représentante des aînés
- Mme Diane Boucher, représentante des aînés
- M. Robert Toupin, représentant des aînés
- M. Marcel Sinclair, représentant des aînés
- M. Jocelyn Brière

Il est également résolu de transmettre la présente résolution à la MRC de Drummond

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3064)

24. Autoriser la fermeture du camp de jour pour l'été 2020

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide de relance des camps de jour ayant reçu l'autorisation du ministère de la Santé Publique;

Attendu que le dossier a été présenté au comité des loisirs et de la culture de la municipalité;

Attendu que le comité est d'avis que les normes imposées représentent une tâche très lourde pour les animateurs;

Attendu que le comité souhaite que l'expérience en camp de jour demeure une expérience agréable et enrichissante pour les enfants et les animateurs;

Attendu que les membres du comité recommandent de mettre en place une Escouade gardiens/gardiennes pour aider les parents à trouver des gardiens/gardiennes;



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'annuler l'ouverture du camp de jour 2020.

Il est également résolu de mettre en place l'Escouade gardiens/gardiennes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3065)

25. Embauche des jeunes pour le poste d'agent à la sensibilisation et entretien

Attendu que la municipalité a obtenu une subvention d'Emploi d'été Canada pour l'embauche d'étudiants;

Attendu que la demande initiale était destinée aux animateurs du camp de jour;

Attendu que le camp de jour est annulé;

Attendu que les postes peuvent faire l'objet de changement au niveau des tâches;

Attendu que les tâches ont été modifiées;

Attendu que les postes modifiés ont été offerts aux animateurs du camp de jour ayant été embauchés conditionnellement à la tenue du camp de jour;

Attendu que ces étudiants ont tous refusés l'offre;

Attendu que l'offre a été proposé aux deux étudiants ayant donné leur nom pour le poste de préposé aux espaces verts / voirie;

Attendu que les 2 étudiants ont accepté l'offre;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu d'autoriser, aux conditions prévues, l'embauche des étudiants suivants pour le poste d'agent à la sensibilisation et l'entretien :

- M. Xavier Lemaire
- M. Jérémy Parr

Il est également résolu que l'embauche soit conditionnelle à l'acceptation de la nouvelle description de tâches par Emploi d'été Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-3066)

26. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 572-20 sur la délégation de pouvoir	34 059.36\$
Salaires nets payés en mai 2020	21 102.64\$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	21 082.97\$
Dépenses à approuver par le conseil du 1 ^{er} juin 2020	33 872.17\$
Total des dépenses au 1^{er} juin 2020 :	110 117.14\$

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Joël Jutras, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 1^{er} juin 2020 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation

27. Varia

Aucun item n'est ajouté à varia.

28. Période de questions

Les personnes ont été invité à déposer leurs questions par courriel ou par dépôt au bureau municipal.

M. Gérard Fréchette a déposé ses questions et celles-ci ont été lues par la mairesse, Mme Line Fréchette à cette séance.

29. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. Joël Jutras de lever la séance du conseil, à 20 heures et 04 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière



MUNICIPALITÉ SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

N° de résolution
ou annotation